



Ma copine est brésilienne, j'ai besoin d'aide svp!

Par **Scalpa**, le **14/10/2012** à **21:50**

Bonjour, rn j'ai 20 ans et j'habite entre Marseille et Toulon. rn Voilà je vous écris car j'aurais vraiment besoin de renseignement . rn j'ai rencontré une brésilienne elle a vécu chez moi en France pendant 2 mois et demi cet été. Elle est donc retournée au Brésil. rn aujourd'hui, nous avons envie de vivre ensemble pour tout le temps . le problème c'est que pour avoir un visa plus long que celui de 3 mois (visa de travail par exemple), il faut qu'elle aille à Brasília (la capitale) le trajet coûte cher car elle est dans le nord du Brésil. nous n'avons pas les moyens . rn je voudrais savoir en fait, les différentes possibilités, rn pour qu'elle puisse rester en France plus de 3 mois sans avoir à faire des allé/retour tous les 3 mois . rn nous sommes prêts à tout, mais nous ne disposons pas de beaucoup d'argent. rn Svp, éclairez-moi.. rn une autre question, est-ce que si elle dépasse les 3 mois de touriste, qu'elle reparte ensuite au Brésil, et revient en France, la France l'accepte ? sachant qu'elle a déjà été en situation irrégulière en France ? rn je vous remercie d'avance ... votre aide me sera précieuse

Par **citoyenalpha**, le **19/10/2012** à **08:49**

Bonjour rn rn rn lorsqu'un séjour irrégulier sur le territoire est constaté la personne sera fichée et ne se verra plus délivrer de visa par le consulat. rn rn Votre seule solution est le mariage, le PACS ne permettant pas d'obtenir de droit un visa mais est un critère pris en compte pour démontrer ses liens affectifs en France. rn Toutefois votre amie devra retourner au Brésil afin d'obtenir un visa long séjour et ainsi sa carte de séjour sauf à démontrer une vie commune de 6 mois au moins. rn rn Restant à votre disposition.

Par **Scalpa**, le **04/11/2012 à 16:32**

Bonjour,rnsi je prend des risques de la faire rester en france ici illégalement, puis un jour me marier, elle ne pourras pas donc avoir de visamerci beaucoup de votre réponse !

Par **Nicole29**, le **04/11/2012 à 18:07**

Bonjour,rnSi votre copine entre en France irrégulièrement, elle sera obligé de retourner au Brésil chercher un Visa Long Séjour (VLS). rnSi elle a été en situation irrégulière ne serait ce qu'une fois en France (sans être régularisé entre temps) et qu'elle est retourné dans son pays, elle est sur une liste rouge et l'ambassade ou le consulat de France ne la laissera pas obtenir de visa durant 5 ans ou plus c'est selon. rnLa seule façon, assez rapide, c'est que vous vous mariez au Brésil à l'ambassade de France, et ensuite transcrire le mariage, attendre que l'ambassade lui remette un visa conjoint de français (cela peu durer quelques temps, le plus rapide environs 6 mois). Mais étant donné qu'elle était en situation irrégulière en France et peu être qu'elle a reçu un OQTF (je ne sais pas), cela pourra lui porter préjudice. rnBref, si j'étais vous, prenez un bon avocat... Mais tout dépend de son cas, si elle n'a pas reçu d'OQTF, elle pourra sans doute revenir sans trop de problème.

Par **Scalpa**, le **05/11/2012 à 00:40**

Merci bien.rnalors même marié avec elle, si elle a déjà été en situation irrégulière, cela ne lui permettrai pas de revenir ici. merci beaucoup pour vos réponses!

Par **Nicole29**, le **05/11/2012 à 01:37**

Non j'ai écrit si elle a été visé par un OQTF mais si elle est revenu avant de recevoir l'OQTF normalement c'est bon...